

# LYCÉENS ET APPRENTIS AU CINÉMA

DISPOSITIF NATIONAL D'ÉDUCATION AUX IMAGES  
RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

2024/2025



## GUIDE PRATIQUE CINÉMAS PARTENAIRES AISNE / OISE / SOMME

Inscription . . . . .	page 2
Organisation des séances . . . . .	page 2
Projections . . . . .	page 3
Avant-programme . . . . .	page 3
Réception des films, cartons et pastilles . . . . .	page 4
Tarifs . . . . .	page 5
Règlement des places . . . . .	page 5
Temps forts professionnels . . . . .	page 6
Contacts . . . . .	page 7

## Inscription

Retrouvez le formulaire de renseignement de la salle de cinéma sur le site dans la partie Inscription au dispositif.

## Organisation des séances

Les établissements participants et leur cinéma partenaire prennent contacts à l'issue du comité de pilotage (fin septembre) afin de fixer ensemble les séances de l'édition 2024-2025 selon les périodes de projection définies :

- Du **04 novembre 2024 au 21 mars 2025** pour les films communs ;
- Du **06 janvier au 13 juin 2025** pour les films complémentaires.

**JAUGE MAXIMALE** : Le taux de remplissage de la salle est limité à **80% de la jauge avec un maximum de 150 élèves.**  
(sauf exception validée par la coordination et la salle de cinéma partenaire)

**SÉANCES TOUT PUBLIC** : Les copies peuvent être utilisées par l'exploitant pour organiser trois séances tout public par film. Dans ce cadre, le taux de location est fixé à 30% sans minimum garanti (excepté pour le film de choix régional, contacter la coordination) et le prix de vente des billets est celui habituellement pratiqué par les cinémas.

**KDM** : Les demandes de KDM sont effectuées en direct par les salles partenaires via la plateforme Play de Deluxe et validées par la coordination référente.  
Les KDM sont ouvertes à la semaine.

**ACCUEIL** : Le cinéma accueille les élèves selon les dates et les créneaux horaires convenus avec les établissements scolaires ou centres de formation d'apprentis, effectue un rappel des règles à respecter en salle de cinéma, présente le dispositif **Lycéens et apprentis au cinéma** et le film projeté, ainsi que les éléments associés (carton de présentation du dispositif, pastille, etc) selon les indications transmises par la coordination.

## Projections

### Films communs, obligatoires : Projections du 04 novembre 2024 au 21 mars 2025

- *Le Sommet des Dieux* de Patrick Imbert (France, Luxembourg / 2021 / 1h35 / Animation / Drame, aventure / Couleurs / Visa 142 957) Adaptation du manga *Le Sommet des dieux* de Jiro Taniguchi
- *Johnny Guitar* de Nicholas Ray (États-Unis / 1954 / 1h50 / Western / Couleurs / VOST, Visa 15 503)

### Films complémentaires au choix : Projections du 06 janvier au 13 juin 2025

dont 1 obligatoire a minima pour tous les établissements scolaires - excepté pour les CFA

- *Les Délices de Tokyo* de Naomi Kawaze (France, Allemagne, Japon / 2015 / 1h53 / Drame / Couleurs / VOST, Visa 142 316) Adaptation du Roman *Les délices de Tokyo* de Dorian Sukegawa
- *Donnie Darko* de Richard Kelly (États-Unis / 2001 / 1h53 / Drame, SF / Couleurs / VOST, Visa 104 681)
- *Tom* de Fabienne Berthaud (France / 2022 / 1h27 / Drame / Couleurs / VO, Visa 136.263)  
Adaptation *Tom petit Tom tout petit homme Tom* de Barbara Constantine

=> La liste des choix complémentaires, pour vos établissements partenaires, vous sera transmise début novembre.

Retrouvez la **fiche technique des films** sur le site [laac-hautsdefrance.com](http://laac-hautsdefrance.com) / Espace Exploitants.

## Avant-programme

**Merci de vous référer à la fiche technique pour la préparation de vos playlists**

### Un carton de présentation du dispositif : À diffuser à chaque séance

=> Un carton de présentation du dispositif, composé de 3 diapositives, est à diffuser systématiquement en début de séance.

### Une pastille de présentation du film *Le Sommet des Dieux* : À diffuser avant *Le Sommet des Dieux*

### Une pastille de présentation du film *Johnny Guitar* : À diffuser avant *Johnny Guitar*

### Une pastille de présentation du film *Donnie Darko* : À diffuser avant *Donnie Darko*

=> Ces pastilles vidéo d'environ 3-4 minutes permettent de contextualiser les films et d'introduire les séances. Elles sont à intégrer à la play-list et à diffuser avant chaque projection du film concerné.

**À NOTER :** La vidéo **180 secondes** ayant reçu le grand prix du jury est valorisée en avant séance du film commun *Le Sommet des Dieux*.

## Réception des films, cartons et pastilles

### ENVOI DÉMATÉRIALISÉ

Cette année, l'envoi des fichiers des films sera intégralement dématérialisé via la plateforme Play de Deluxe.

**Vous pouvez retrouver la notice d'utilisation exploitant de la plateforme Play sur le site du dispositif :**  
<https://laac-hautsdefrance.com/espace-exploitant/>

Pour toute question technique, contacter le support [cnc.fr@bydeluxe.com](mailto:cnc.fr@bydeluxe.com)

**NOTE** : Tous les avant-programmes relatifs au dispositif (carton de présentation et pastilles) seront accessibles sur le GOOGLE DRIVE partagé de la coordination. Le lien vous sera envoyé par mail courant octobre.

## Tarifs

**Le taux de location** des copies est de **30%, sans MG**.

**Le prix des séances** est de **2€80 par élève**. (Gratuité pour les enseignants, formateurs et accompagnateurs)

## Règlement des places

**Règlement des places pour LE SOMMET DES DIEUX & JOHNNY GUITAR (films communs)**

=> **Prise en charge par la Région Hauts-de-France**, selon la procédure ci-dessous :

**Étape 1** : Constituer un dossier pour chacun des deux films avec :

- La **fiche de liaison**, transmise par votre référent territorial (Acap), à remplir avec le nombre exact des jeunes effectivement présents ;
- Les **bordereaux de recettes** ;
- La **facture globale** au nom de Région Hauts-de-France / Siège de Région / 151 av. du Président Hoover / 59500 Lille

### La facture doit faire apparaître :

- Nom complet et adresse du prestataire/fournisseur et du client ;
- le cas échéant, numéro de SIREN ou de SIRET ;
- le cas échéant, numéro d'identification à TVA de l'assujetti ;
- **la domiciliation bancaire de l'établissement** ;
- l'objet de la facture : Lycéens et apprentis au cinéma ;
- référence : **RE/BC/ENGAGEMENT : DCAPC-CINEMA** ;
- le nom du film projeté ;
- le nombre de places ;
- le tarif unitaire ;
- taux de TVA ;
- total à payer.

**Étape 2** : Transmettre le **dossier complet pour chacun des deux films à votre coordination référente** (Acap) dans les plus brefs délais **après la fin des projections de chacun des deux films**.

L'envoi s'effectue par mail ou par voie postale.

**Étape 3** : **La coordination** valide la facture en la visant (tampon + signature) et la retourne à la salle de cinéma avec la fiche de liaison associée.

**Étape 4** : Il est fortement conseillé de se connecter à la plate-forme **CHORUS PRO** à partir du logiciel **Mozilla Firefox**.

**La salle de cinéma** dépose la facture sur la plate-forme **CHORUS PRO** ainsi que la fiche de liaison **EN PIÈCE JOINTE**.

**La Région** vous remboursera directement sur le compte bancaire ou postal ouvert au nom du bénéficiaire, ou de l'organisme chargé d'encaisser les recettes pour le cinéma.

### Pour déposer la facture vous aurez besoin des informations suivantes :

SIRET Région Hauts-de-France : **20005374200017**

Engagement : **DCAPC-CINEMA**

Code service : **LILLE**

Cadre de facturation : **A1**

**Important** : Pour faciliter la traçabilité comptable, pensez à générer votre certificat de dépôt en fin de process.

**ATTENTION : 1 facture = 1 dépôt + la fiche de liaison associée en pièce jointe**

**NOTE** : Afin d'être remboursé dans les meilleurs délais, il est important de bien respecter chaque étape précitée. **Merci de n'envoyer aucun dossier, ni facture directement à la Région.** La facture déposée sur Chorus pro doit impérativement être avisée par votre coordination référente (Acap). Le cas échéant, cela ralentit le traitement du dossier et génère des suspensions de paiement.

**Retrouvez les tutoriels Chorus pro ici : <https://bit.ly/3ql34nu>**  
**Pour toute difficulté rencontrée, contactez-nous**

### **Règlement des places pour *LES DÉLICIES DE TOKYO, DONNIE DARKO & TOM (films complémentaires au choix)***

=> **Facturation directe à l'établissement** scolaire ou d'apprentissage partenaire

Les entrées des films complémentaires au choix, dont 1 obligatoire a minima pour les lycéens, sont à la charge des établissements et à régler directement à la salle de cinéma partenaire lors de la séance ou sur facture.

Ces séances sont éligibles au pass Culture (pour les cinémas partenaires agréés).

**NOTE** : Une copie des bordereaux de recettes est à transmettre à votre référent territorial (Acap) pour l'évaluation du dispositif.

### **Temps forts professionnels**

**Lycéens et apprentis au cinéma Hauts-de-France** propose aux équipes éducatives un accompagnement pédagogique et culturel diversifié basé sur la mise à disposition d'outils et de ressources et sur l'organisation de temps de prévisionnement et de formation.

Ces propositions visent à permettre aux enseignants et formateurs d'acquérir des notions et des savoir-faire facilitant leur accompagnement des publics dans la réception des œuvres programmées et la réflexion sur les images.

**Les médiateurs cinéma et équipes accueillantes du dispositif sont les bienvenus sur ces temps de formation professionnel.**

Retrouvez les propositions sur [laac-hautsdefrance.com](http://laac-hautsdefrance.com) / Partie ESPACE ENSEIGNANT - Formation.

Et inscrivez-vous, si vous le souhaitez, directement par mail auprès de votre coordination Acap - pôle régional image.

## Contacts Lycées & CFA partenaires

Validés fin septembre, les noms et coordonnées des lycées et cfa partenaires de votre cinéma sont transmis par votre coordination référente dans les meilleurs délais, à l'issue du comité de pilotage, afin que vous puissiez organiser les plannings de projection.

## Contacts coordinations

### Pilotage régional et coordination pour l'Académie d'Amiens

*Cinémas partenaires de l'Aisne, l'Oise et la Somme*

#### **Acap - pôle régional image / 03 22 72 68 30**

8 rue Dijon - BP 90322 - 80003 Amiens cedex 1

Chargée de mission **Lycéens et apprentis au cinéma** : Julie Barbier-Bonnetien / [juliebonnetien@acap-cinema.com](mailto:juliebonnetien@acap-cinema.com)

Assistant de projets : Freddy Charpentier / [freddycharpentier@acap-cinema.com](mailto:freddycharpentier@acap-cinema.com)

Responsable de l'éducation aux images en temps scolaire : Stéphanie Troivaux / [stephanietroivaux@acap-cinema.com](mailto:stephanietroivaux@acap-cinema.com)

### Coordination pour l'Académie de Lille

*Cinémas partenaires du Nord et du Pas-de-Calais*

#### **CinéLigue Hauts-de-France / 03 20 58 14 12**

104 rue de Cambrai - 59000 Lille

Référente **Lycéens et apprentis au cinéma** :

Alexandra Blas / [abras@cineligue-hdf.org](mailto:abras@cineligue-hdf.org)